

# **AAPPMA DE CHAMARANDE**

## **BILAN DE L' ANNEE 2020**



**Chamarande le, 3 Janvier 2021**

### **Le mot du Président.**

*Je ne vous apprendrais rien en faisant le constat d'une année difficile.*

*Il y a un an, lorsque nous préparions l'Assemblée Générale 2019, nous étions bien loin d'envisager une année aussi compliquée,*

*Nous avons fait table rase de toutes nos prévisions d'animation, comme vous tous, les confinements et mesures restrictives ont entamé notre moral et nos sorties halieutiques.*

*N'oublions pas non plus la disparition d'une figure emblématique de notre association, notre doyen, notre ami, membre de la 1ère heure de la création de la Société Communale de Pêche de Chamarande,*

*Monsieur ROGER ROUSSEAU,*

*Lors du repas des bénévoles, presque un an déjà, nous évoquions ses souvenirs et anecdotes, la pêche du Sandre.*

*ROGER a été longtemps le garde pêche de notre AAPPMA, le COVID l'a fauché au mois de Mars comme beaucoup.*

*Nous aurons toujours une pensée pour lui et sa famille.*

*Avec son fils Patrick, ils faisaient partie des fondateurs de cette belle association.*

*Nous ferons en sorte de continuer à nous montrer digne de cet héritage.*

*Ne pouvant à nouveau nous réunir pour tenir notre Assemblée Générale, nous allons vous présenter, malgré tout les actions menées par notre bureau et le bilan de cette année très particulière.*

*Nous restons, bien entendu, à votre disposition pour toutes informations concernant ce rapport*

*En vous souhaitant à toutes et à tous une bien meilleure année 2021, une bonne santé et le plaisir de se trouver autours de notre passion commune,*

*Le Président,  
Didier REMY*

# ***AAPPMA DE CHAMARANDE***

## ***BILAN DE L' ANNEE 2020***

### ***LES TRAVAUX DE 2020***

#### DOMAINE DEPARTEMENTAL DE CHAMARANDE:

une convention a été élaborée entre les responsables du domaine et notre bureau en fin d'année 2019, Lorsque cette convention a été validée par les 2 parties, elle a été soumise aux services compétents du Département pour approbation,

Le 1er confinement ayant entraîné du retard dans la communication et dans la réception du projet, la convention a été approuvée puis signée par les deux parties, Domaine Départemental et AAPPMA en septembre 2020.

Une réunion prévue en octobre devait permettre la mise en place de certaines mesures et travailler sur des projets soumis au Parc Départemental.

Annulée pour cause de second confinement, nous espérons reprendre nos travaux dès janvier, notamment concernant le point n°1, l'accès réservé aux pêcheurs de notre AAPPMA à partir de 8h00.

Les autres points seront bien entendu abordés rapidement :

Demande de réalisation de places réservées aux personnes handicapées, Planning des occupations du plan d'eau pour l'activité canotage ouverte l'an dernier par le département, nettoyage et balisage de certaines zones du parc... bref, de quoi s'occuper largement.

#### PARC DE L'HOTEL DE VILLE DE LARDY :

Début mars, une action de défrichage de la sortie de notre frayère a été réalisée par notre bureau.

Cette action avait pour but de permettre la libre circulation des reproducteurs venant de la Juine.

Le nettoyage de l'étang de pêche, prévu en avril a été annulé pour cause de confinement,

Novembre 2020 : Début des travaux du SIARJA, sur la frayère, enlèvement des piquets de soutien et reconfiguration des berges en vue d'une plantation importante d'elophytes au printemps.

L'ensemble doit nous permettre, grâce à la collaboration de tous les acteurs, Municipalité, Syndicat de la Juine, Fédération et Agence de l'eau de réaliser la zone de reproduction et d'observation selon le projet que nous avons initié en 2017.

Ce projet s'intègre également à celui de la municipalité de restauration du parc de l'Hôtel de Ville.

#### AUVERS ST GEORGES :

En septembre, défrichage de la berge de juine par les amis Erick Vaudry et notre garde pêche Patrice FAUCHE, initiative largement récompensée par la fréquentation des pêcheurs et promeneurs en cette fin d'année, Chacun a pu à nouveau s'approprier un très bel environnement,

#### ANNIMATIONS PREVUES :

Toutes nos animations ont été annulées :fête de la pêche, fête des agents du département, Téléthon , à l'exception du forum des Associations de Lardy en septembre

#### REMPOISSONNEMENT :

Notre rempoissonnement a été réalisé en décembre 2019, nous avons introduit 450kg de carpes, tanches, gardons et perches au niveau du Parc Départemental et de l'étang de pêche de Lardy.

Cette action est financée par la part reversée par la Fédération Nationale la vente de nos cartes de pêche , soit un budget de près de 2000€ .

#### TROHEE PATRICK DE MARTELL :

5 pêcheurs ont gagné leur permis de pêche 2020 en publiant leurs prises réalisées en 2020, tous pratiquent le NO KILL, Félicitations à BRANDON, MICHEL, PHILIPPE, KEVIN et à LORENZO.

# ***AAPPMA DE CHAMARANDE***

## ***BILAN DE L' ANNEE 2020***

### UN NOUVEAU DEPOSITAIRE DE CARTE DE PECHE A LARDY :

Pour apporter une réponse aux pêcheurs ne disposant pas d'Internet ou ne souhaitant pas utiliser ce moyen pour prendre une carte de pêche, nous avons eu le plaisir de recevoir un accueil favorable à notre demande lancée sur FACEBOOK de la part de M. MARIANO CARDONE, Propriétaire du restaurant et épicerie I SAPORI situé 2 rue de la Gare à Lardy.

La situation sanitaire a compliqué la tâche, mais nous avons eu malgré tout le plaisir de constater que ce nouveau dispositif a permis à quelques pêcheurs de prendre la carte de pêche chez notre ami.

Nous disposons désormais de 3 moyens mis à votre disposition pour obtenir les cartes 2021 :

Le site nationale [www .cartedepêche,fr](http://www.cartedepêche.fr) (choisir votre AAPPMA → CHAMARANDE)

La maire de Chamarande aux heures d'ouverture,

Le spécialiste de la gastronomie Italienne I SAPORI à Lardy.

Eviter les heures de restauration pour ne pas gêner le service et n'hesitez pas à déguster la gastronomie de Mariano.

### LES SOCIETAIRES DE NOTRE AAPPMA EN 2020 :

Grâce au travail sur le terrain de notre garde pêche, M. Patrice Fauche, jamais avare d'explications sur les actions de notre AAPPMA mais également à la communication via le compte FACEBOOK et le site Internet, nous avons enregistré l'adhésion de bon nombre de nouveaux sociétaires.

Merci pour vos messages d'encouragement et mails reçus lors du 1er confinement.

Bon nombre d'entre vous ont également profité de notre action menée à la sortie du confinement, à l'initiative de notre trésorier M. Daniel PIOGER, d'offrir une carte Jeune ou une carte femme pour tout détenteur d'une carte EGHO prise sur notre AAPPMA entre le 15 mai et le 31 juin 2020

### BILAN DES VENTES DE CARTE DE PECHE 2020 POUR NOTRE AAPPMA :

Voici en quelques chiffres le résultat du travail décrit récemment :

Nombre de sociétaire avec carte EGHO :	122
Nombre de sociétaire avec carte PERSONNE MAJEUR :	39
Nombre de sociétaire avec carte FEMME :	11
Nombre de sociétaire avec carte MINEUR :	33
Nombre de sociétaire avec carte JEUNE :	37
Nombre de carte journalières :	107
Nombre de carte hebdomadaires :	5

Soit une progression de plus de 68% avec un total de 354 cartes par rapport aux 209 en 2019.

La progression amorcée en 2017 est pour nous une grande satisfaction, nos actions sont récompensées par votre choix : 61 cartes en 2016, soit près de 6 fois plus quatre ans plus tard.

Au moment de dresser ce bilan, un autre fait non négligeable est à prendre en compte, la provenance de nos sociétaires, ce recensement est basé sur les données émises par la fédération et le retour du terrain.

Nous bénéficions, bien entendu de la notoriété du Parc Départemental, mais également des atouts non négligeables des autres secteurs qui ont tous attiré de nouveaux venus passer un bon moment, bien souvent en famille.

Les pêcheurs fréquentants nos différents sites et ayant pris une cartesur notre AAPPMA proviennent de 61 communes du département.

Près de 40 sociétaires annuels demeurent dans les départements limitrophes : Loiret, Eure et Loir, Paris, Seine et Marne, Val de Marne, Haut de Seine, Yvelines.

# ***AAPPMA DE CHAMARANDE***

## ***BILAN DE L' ANNEE 2020***

Parmis les cartes journalières et hebdomadaires, les sociétaires ont fait découvrir nos parcours à une douzaine de personnes, amis et familles venus depuis la Province.

Ce bilan positif est une grande satisfaction pour nous, car malgré ces chiffres surprenants, nous n'avons pas eu à constater une fréquentation ingérable sur les sites.

Le challenge est désormais de pouvoir fidéliser nos sociétaires tout en préservant les points forts de notre fonctionnement et l'attrait de nos parcours.

### **ELECTION DES MEMBRES DU BUREAU :**

Les bureaux des AAPPMA devaient être renouvelés avant le 15 décembre 2019, la situation sanitaire actuelle a obligé nos tutelles, ministère et Fédérations à reporter les élections en 2021.

Tout pêcheur détenteur d'une carte annuelle de sociétaire de notre AAPPMA depuis 2 ans peut se présenter en temps que membre du bureau de l'AAPPMA,

Les élus du conseil d'administration, désignent par un vote le Président, Vice Président, Trésorier et Secrétaire.

Le bureau issu du vote des sociétaires est ensuite validé par la sous-préfecture d'Etampes.

Nous comptons des membres sortants du bureau de notre AAPPMA et à ce titre nous sollicitons de nouvelles candidatures, essentiellement en temps que membres de bureau dont la tâche consiste à participer aux

décisions prises collégalement et à apporter leur concours lors des animations et opérations de nettoyage menées par l'AAPPMA.

A la lecture du bilan 2020, chacun peut constater un travail important de ce bureau,

Les différentes actions menées reposent sur 2 à 3 réunions du bureau par an et la présence, dans la mesure du possible lors des animations et actions d'entretien.

Le conseil d'administration est convié à 2 réunions annuelles au niveau Départemental, L'assemblée Générale et la Réunion des Présidents.

Tout cela nous laisse tout de même largement le temps de pratiquer notre passion.

Vous avez pu également prendre connaissance du travail important de notre garde pêche de société, nous lançons également un appel à candidature pour apporter de l'aide à Patrice FAUCHE, si vous souhaitez officier ou obtenir des renseignements sur la formation, nous nous tenons à votre disposition pour toutes informations,

### **BILAN FINANCIER :**

Les documents suivants vous informent des finances de notre AAPPMA et des différents postes de dépense et de recette.

Nous restons à votre disposition pour apporter toutes réponses aux questions posées.

# AAPPMA DE CHAMARANDE

## BILAN DE L' ANNEE 2020

AAPPMA DE CHAMARANDE --- COMPTE DE RESULTAT DEPENSES EXERCICE 2020	DETAIL MONTANT	TOTAL GENERAL
<b>60 ACHATS</b>		<b>2 429,31 €</b>
<b>Achats</b>		
Achats de poissons	1 920,46 €	
Petits outillages		
Carburant		
Bureautique (ordinateur, encre)	508,85 €	
<b>61 SERVICES EXTERIEURS</b>		<b>412,19 €</b>
Travaux d'entretien, d'aménagement, mise en valeur du milieu:	66,73 €	
Primes d'assurances	110,95 €	
Loyers divers (berges, location berge, droits de pêche privés)	- €	
Frais Assemblée et réunions	234,51 €	
Autres	- €	
<b>62 AUTRES SERVICES EXTERIEURS</b>		<b>2 555,41 €</b>
Rémunération d'intermédiaire, honoraires		
Déplacements, missions et réception		
Indemnités compensatrices du Président, trésorier	- €	
Indemnités compensatrices du Garde Particulier	100,00 €	
Autres Indemnités compensatrices	- €	
Missions, réceptions, divers déplacements	20,00 €	
Frais Postaux et de télécommunications, internet	242,72 €	
Divers (dons, pourboires, étrennes, etc...)	38,85 €	
FNPF (cartes dépositaires)	1 173,00 €	
FNPF cartes offertes dépositaires (téléthon, opération parrainage)	933,00 €	
Autres (lots trophée Patrick DE MARTEL)	47,84 €	
<b>63 IMPOTS, TAXES et VERSEMENTS ASSIMILES</b>		<b>- €</b>
- Baux de pêche Domaine public (Seine)	- €	
- Autres droits (taxe sur berges...)		
- Autres		
<b>65 AUTRES CHARGES de GESTION COURANTE</b>		<b>- €</b>
Subvention à la Compétition	- €	
Dépenses totales APN ( voir relevé détaillé dans l'annexe jointe)		
Ristourne aux dépositaires	- €	
Divers (frais banques, CCP)	- €	
Autres		
<b>66 CHARGES FINANCIERES</b>		<b>- €</b>
- Cartes impayées (chèques sans provision, etc)	- €	
- Autres charges financières		
- Autres	- €	
<b>67 CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		<b>- €</b>
- Cadeaux, obsèques		
- divers		
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>5 396,91 €</b>	<b>5 396,91 €</b>

# AAPPMA DE CHAMARANDE

## BILAN DE L' ANNEE 2020

AAPPMA DE CHAMARANDE ---- COMPTE DE RESULTAT RECETTES EXERCICE 2020	DETAIL MONTANT	TOTAL GENERAL
<b>74 SUBVENTION D'EXPLOITATION</b>		<b>1 100,00 €</b>
Fédération de pêche		
Municipalités (Chamarande, Lardy, Auvers st Georges)	1 100,00 €	
Syndicat	- €	
Conseil Départemental	- €	
Autres	- €	
<b>75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE</b>		<b>4 939,00 €</b>
Cotisations statutaires de l'AAPPMA	3 483,75 €	
Cotisations statutaires de l'AAPPMA: (cartes offertes)	241,90 €	
Cotisations supplémentaire pour parcours spécialisés: option 1ère catégorie	- €	
Autres cotisations supplémentaires : droit pêche ,rempoissonnements, barques...	- €	
cartes dépositaires	1 173,00 €	
Manifestations	- €	
Recettes totales APN ( voir relevé détaillé dans l'annexe jointe)	- €	
Divers : (remboursement assurance , etc..)	- €	
<b>76 PRODUITS FINANCIERS</b>		
Revenus valeurs de placement:	40,35 €	
	- €	
<b>77 PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		<b>2 946,47 €</b>
Rétrocession EHGO	2 086,47 €	
Subvention Commission Technique Fédérale (ordinateur)	200,00 €	
Autres (Participation fédérale)	660,00 €	
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>8 985,47 €</b>	<b>8 985,47 €</b>
<b>RESULTAT DE L EXERCICE</b>		
SI POSITIF	EXCEDENT	<b>3 588,56 €</b>
SI NEGATIF	DEFICIT	

A prendre en compte, compte tenu de la situation sanitaire, l'excédent constaté résulte de l'ensemble des travaux d'entretien et manifestations annulées.

Ces chiffres devant être validés par des contrôleurs aux comptes, compte tenu de la situation nous interdisant toutes réunions, nous solliciterons dans un premier temps les contrôleurs ayant officiés lors de l'Assemblée Générale 2019.

Compte rendu annuel réalisé par le Président et le Trésorier avec la participation du garde pêche de société,